



La plume de Mérindol-les-Oliviers!

N° 12 Décembre 2024



L'EDITO DU MAIRE

Chères Mérindolaises et Mérindolais,

Voici bientôt une année qui se termine. Une année avec beaucoup de surprises chez nous en France et aussi sur le plan mondial. Chacun à son niveau les subit sans pour autant pouvoir les maîtriser. A Mérindol les Oliviers, là où il fait bon vivre, l'atmosphère est, je l'avoue, plus sereine. Les festivités qui ont eu lieu durant l'année, ont été un succès. Merci à tous ceux qui ont participé à cette réussite. Cette année, nous avons pu réunir nos aînés autour d'un repas. Je voudrais remercier toutes celles et ceux qui se sont impliqués pour faire de cet événement un moment de convivialité, qui est très apprécié par tous.

Je profite de cette plume pour vous informer que notre commune dispose à présent d'un tout nouveau site internet. Je vous invite à aller le consulter pour faciliter vos démarches administratives et retrouver toutes les informations utiles au quotidien.

1

Parlons à présent d'un sujet récurrent ; les incivilités que nous devons gérer comme toutes les autres communes, car elles sont malheureusement toujours présentes. Pas de nettes améliorations : chiens errants, déchets laissés hors des bacs, encombrants. Mon souhait serait que nous tous prenions ce sujet au peu plus au sérieux. Ce n'est pas une contrainte, mais au contraire une amélioration du bien vivre à Mérindol les Oliviers.

Un sujet aussi qui inquiète un grand nombre de Mérindolais est l'augmentation de la taxe déchets ménagers, et aussi, pour certains, de la taxe foncière. Au risque de vous décevoir, je dois vous préciser qu'aussi bien l'un que l'autre échappe totalement à l'autorité du niveau communal. Les déchets ménagers sont une compétence de l'intercommunalité, et la base de la taxe foncière est une compétence de l'Etat ; la commune n'a la main que sur taux. Aussi, de notre côté, l'engagement pris lors de notre élection de ne pas augmenter les taux d'imposition a été tenu.

Mérindolaises, Mérindolais, en cette fin d'année 2024, je vous souhaite un joyeux Noël en famille, et de bonnes fêtes à l'occasion du Nouvel An.

Cordialement à vous tous,

Votre maire, Augustin CLEMENT

A l'An Que Ven

Augustin Clement



INVITATION À LA CÉRÉMONIE DES VŒUX



SUPPLEMENT

La Plume que vous avez en mains, vient cette année avec un supplément, intitulé « Histoire élémentaire de Mérindol les Oliviers ».

2

Il n'est pas historien, mais avec un grand intérêt pour l'histoire et le patrimoine, notre conseiller municipal Lucien De Munter a entrepris bénévolement des recherches sur l'histoire de la commune. Le résultat est une compilation de diverses sources secondaires (livres, articles, encyclopédies) qui retrace dans les grandes lignes l'histoire de la commune. Ce n'est pas une œuvre de niveau scientifique, ce qui aurait nécessité de retourner aux sources primaires (essentiellement des archives), en d'autres termes, de faire appel à un professionnel.

Le but de cette compilation est surtout de susciter un intérêt pour le sujet, et de permettre aux habitants de mieux situer le vieux village et l'église dans leur contexte. Être conscient d'une histoire millénaire éveille aussi une certaine fierté, et à raison, il nous semble.

CONSEIL MUNICIPAL

Quelques décisions du conseil municipal

- En séance du 12 septembre 2024, à la demande de la présidente du Parc, le conseil a exprimé son soutien au Projet Alimentation Territoriale des Baronnies (PAT).



- Pendant la même séance le conseil s'est penché sur quelques précisions au règlement sur la location de la salle Jean Bouchet et du terrain de tennis. Il a été spécifié que la sono n'est pas comprise dans la location de la salle, mais que le projecteur et les haut-parleurs peuvent être utilisés ; les tables et chaises ne doivent jamais se trouver devant les extincteurs ou les sorties de secours. La simple location de la salle n'inclut pas la privatisation du parking en face de la salle.

Les tarifs en EUR pour la location de salle sont revus à partir du 1 janvier 2025 comme ceci :

	semaine	Weekend & jours fériés
Particuliers et associations à Mérindol	90€	180€
Comité des fêtes Mérindol	0	0
Particuliers communes limitrophes	300€	450€
Associations communes limitrophes	200€	300€
Jeunes de Mérindol (18 à 25 ans)	50€	50€
Autres	300€	550€

Le tarif pour le terrain de tennis pour les non-résidents est fixé à 50 EUR par semaine et à 180 EUR pour l'année.

- En séance du 24 octobre 2024 a été décidé l'achat d'une nouvelle guirlande pour les illuminations de fin d'année.
- Le conseil a également pris connaissance de l'avant-projet pour la rénovation thermique de la salle Jean Bouchet, établi par le bureau Arch'éco de Buis les Baronnies en sa fonction de maître d'œuvre. A la même occasion le conseil a aussi constaté que le calendrier des travaux envisagés ne permettra pas de formuler une demande de subventions dès à présent ; la demande est par conséquent reportée. A la demande du maître d'œuvre de nommer un ou plusieurs référents, outre le maire, le conseil a nommé Sylvie Joly, Sylvain Brouillet et Lucien De Munter.
- Après le désistement de l'entreprise précédemment chargée de la construction d'un muret et d'une plate-forme pour un conteneur de déchets végétaux à l'entrée du cimetière, et afin de sauver la subvention octroyée par le Département de la Drôme et arrivant à échéance, un nouveau devis demandé à Pascal Mathon, a été accepté pour un montant de 5.620 EUR HT.
- Le conseil a également discuté de la possibilité de créer une « newsletter » (lettre d'information) à partir du site internet ou en utilisant le logiciel d'un prestataire. Une telle lettre permet de s'adresser en direct aux destinataires, les habitants de la commune en l'occurrence. Après discussion le conseil a abandonné cette idée pour des motifs de coût/utilité.



- En séance du 28 novembre 2024 le conseil a pris acte de la réforme des redevances de l'Agence de l'eau.
- Le conseil a également pris connaissance d'une première estimation du coût des travaux de la rénovation thermique de la salle Jean Bouchet qui s'élèverait à 232.656 EUR TTC.
- Le conseil a demandé une estimation complémentaire afin d'inclure dans les travaux la mise aux normes et rénovation thermique de la cuisine et de la réserve, à fournir pour le 19 décembre 2024.
- Le conseil a également approuvé le devis du SDED pour la rénovation et le passage aux LED de l'éclairage public pour un montant de 22.000 EUR HT ; il y a une subvention du SDED de 40 % et le paiement se fait de façon fracturée à partir de l'année civile qui suit l'année de la facturation. En LED la consommation d'électricité sera réduite de 66 %.

Dans un deuxième temps le SDED présentera aussi un devis pour l'illumination de l'église.

ECOLE MATERNELLE " LES CIGALES "

Effectifs Rentrée :

21 élèves
8 PS et 13 MS
10 filles et 11 garçons)

Le personnel de l'école :

Sur le temps scolaire :
Anne-Laure Varjabédian (directrice et enseignante), et
Cendrine Tracol (ATSEM)
Sur le temps périscolaire :
Clotilde Jacquin (cantine et ménage) et Cendrine
Tracol (ATSEM cantine/garderie : le matin de 8h à 8h35
et le soir de 16h20 à 18h).

Nous souhaitons la bienvenue à notre nouvelle cantinière Clotilde que nous avons accueilli avec grand plaisir début septembre et dont la cuisine a déjà fait de nombreux adeptes.

Rappel des horaires :

Ouverture du portail le matin : 8h40-8h50 – Classe : 8h50-11h50 – Cantine ou maison : 11h50-13h20 (ouverture du portail de 13h10 à 13h20) – Sieste : 13h20-14h30 – Classe : 13h20-16h20



Les évènements et projets :

Un gros projet qui va couvrir l'année scolaire sur "la biodiversité en privilégiant l'école du dehors" a été mis en place par notre directrice en collaboration avec la maternelle d'Aubres (Projet EMALA) et le Parc des baronnies sur le thème des insectes première approche de la biodiversité. Ce projet se déroulera de différentes façons en plusieurs étapes et différents lieux.

- 17/10 : grande lessive à Mérindol avec la classe de GS-CP de Puyméras sur le thème « Pareil-pas pareil ».
- 18/10 : ateliers proposés par une diététicienne sur les légumes de l'automne dans le cadre de la semaine du goût.
- 15/11 : "école du dehors" n°1 - à la ferme AUBERT de Mérindol (papa et maman d'Elie)
- 13/12 : cinéma de Noël à Vaison la Romaine avec la classe de Puyméras pour aller visionner « Les ours gloutons du pôle nord »
- 17/12 : journée de Noël : ateliers cuisine de Noël le matin avec Clotilde et goûter de Noël avec le père Noël après la classe dans la salle des fêtes



Nous remercions le personnel de l'école ainsi qu'Anne-Laure, l'A.P.E, mais également la famille BOUCHET de Mérindol (papa et maman de Mia) qui ont rendu ce moment magique pour les enfants.



Les enfants attendent désormais Noël avec impatience – De Bonnes Fêtes à tous !

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DES 3 VILLAGES

5

Quelques lignes pour évoquer les deux derniers évènements scolaires pour notre si agréable école de Mérindol-les-Oliviers, en partenariat avec l'APE des 3 villages.

Tout d'abord, la fête de la castagnade dans le village de Faucon : allumage du vieux four banal au cœur du village pendant un mois, puis réalisation, cuisson et vente de pizzas et de tartes sucrées confectionnées par les élèves des 3 écoles. Cette manifestation a rencontré un beau succès. Les bénéfices sont reversés pour les activités et les besoins futurs des 3 écoles.

Deuxième date à retenir (et pas des moindres !) mardi 17 décembre 2024 : la venue du Père Noël accompagné de ses trois magnifiques rennes (petits poneys qui étaient déguisés !) à la sortie de l'école de Mérindol-les-Oliviers. Les enfants, émerveillés, ont reçu chacun un cadeau ainsi qu'un goûter organisé et offert par l'APE.

Nous remercions particulièrement Mathias et Andrea Bouchet (ainsi que leurs poneys !) de faire rêver chaque année les enfants de la maternelle pour le goûter de Noël de l'école.

Nous vous remercions pour vos participations et rendez-vous le vendredi 31 janvier 2025 au boulodrome de Faucon pour le loto des 3 écoles.

Merveilleuses fêtes de fin d'année.

Amandine JOLY, membre APE



PROJET DE RENOVATION THERMIQUE DES BATIMENTS

Il y a deux points importants dans ce projet : sortir du fioul pour le chauffage et rénover la salle Jean Bouchet selon les normes d'isolation actuelles. En même temps on regarde aussi des aspects architecturaux, et la cuisine, qui a une double fonction pour la salle et pour l'école.

Pour la salle, le plus gros souci est le toit où l'isolation est plus que rudimentaire. Le projet prévoit d'enlever les tuiles provisoirement pour avoir accès aux chevrons qui restent en place, mais qui seront renforcés et pourvus de deux couches d'isolation et un pare-pluie entre l'isolation et les tuiles. A l'intérieur on met un feutre acoustique, et des lames en bois massif pour améliorer le confort acoustique.

Pour les murs on préconise une isolation par l'intérieur. Pour éviter une trop importante perte de superficie au sol, on enlève le composite qui recouvre actuellement les murs avant de mettre la nouvelle isolation. La menuiserie est totalement remplacée par de nouveaux châssis en bois traité. On prévoit une porte à mettre entre la salle et le passage vers la cuisine.

On ne touche pas au sol, ni au plancher chauffant, mais un nouveau revêtement de sol linoléum est appliqué. Les ventilo-convecteurs restent en place, et on rajoute 4 brasseurs d'air. L'éclairage est modernisé et mis au LED. La grande œuvre de J. Bouchet et l'écran de projection échangent leur emplacement.

Au dégagement les sanitaires restent en place, mais le placard est refait à neuf.

Pour le chauffage on s'oriente vers la technologie des pompes à chaleur, mais la configuration n'est pas encore décidée.

Il y a pourtant une épée au-dessus de notre tête, et c'est la question du subventionnement. Avec les projets de coupes budgétaires que nous avons vues par exemple dans le Fonds vert ou dans les budgets des départements et régions, il n'est pas impossible qu'en 2025 nous ne pouvons pas obtenir les subventions sur lesquelles nous avons compté au début de ce projet.

AU CHAPITRE DES TRAVAUX TERMINES

Axione, le prestataire chargé du déploiement de la fibre, a réalisé la réception provisoire du réseau fibre sur la commune, c-à-d qu'elle a dépassé le minimum de 70 % des câbles à poser pour amener la fibre près de nos logements. A partir de ce point commence la commercialisation. Cependant, il y a lieu de garder à l'esprit deux choses : plus de 70 % signifie aussi qu'à certains endroits la pose n'est pas terminée, et même si vous étiez déjà contacté par un opérateur, le vôtre ou un concurrent, avec une offre commerciale fibre, rien ne peut se faire aussi longtemps que le câble fibre ne se trouve pas devant votre logement. Axione dispose maintenant de 6 mois pour faire les « complétudes » (parachever la pose) ce qui veut dire que le chantier doit être entièrement terminé en juin 2025.

Le projet pour une petite plate-forme pour un conteneur déchets ménagers à l'entrée du cimetière, et pour un petit muret qui protège le fossé, avait pris un retard considérable, entièrement aux torts de l'entreprise qui avait obtenu la commande.



Comme le délai de validité de la subvention octroyée expirait, la commune a dû trouver rapidement un autre entrepreneur qui a réalisé le travail en un temps record. C'est donc chose faite.

Vous avez pu constater vous-mêmes que la DDE a posé les panneaux « stop » au carrefour de la Gloriette sur l'axe Propiac >< Puyméras, comme on vous l'avait expliqué dans la Plume de juillet dernier.

PARC NATUREL REGIONAL DES BARONNIES PROVENCALES

Didier-Claude Blanc qui avait démissionné de toutes ses fonctions au sein du Parc, a été remplacé par Mme Patricia Piccard, en tant que représentante de la région AURA.

Sur la modification des statuts en relation avec le financement du Parc, il n'y a toujours pas de décision. Elle est maintenant programmée pour le 23 janvier 2025.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Heures d'ouverture de la mairie : le lundi et le jeudi de 8 h 30 à 12 h 30.

Permanences du maire : le jeudi de 15 h à 17 h sans RDV,

et sur rendez-vous le jeudi de 17 h à 19 h.

Numéros de téléphone du secrétariat de la mairie : 04 75 28 73 91.

Numéro de téléphone du maire : 07 50 95 17 83.

Le secrétariat sera fermé du lundi 23 décembre 2024

au dimanche 5 janvier 2025 inclus.

La permanence de Monsieur le maire sera maintenue le jeudi de 15h à 17h.

Joyeuses fêtes